

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 25 juillet 2017 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L. 215-1 et L. 215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Nadine Durand (Allianz).
M. Martial Ponçot (GMF).
M. Edouard Mechler (Axa).
M. Philippe Franceschi (Groupama).
M. Didier Bayle (MMA/Covéa Risks).
Mme Laurence Noury (Groupama).

Article 2

Les membres du Bureau central de tarification sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 juillet 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH